Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2025

CHEZ JULES/DEMARLE CLEMENT

Notaire

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2025

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 31 octobre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 9 avril 2025 sous réserves d'incidents

Notaire

Etude de Maître Stephan BAYSSELIER
Notaire Associé à Orange (Vaucluse)
179 rue de Colonel Arnaud Beltrame

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphan BAYSSELIER, Notaire, Associé à ORANGE (84100), 179, rue du Colonel Arnaud Beltrame, le 3 avril 2025, a été cédé un fonds de commerce par : La Sté **CHEZ JULES**, SAS au capital de 4.000 €, dont le siège est à ORANGE (84100), 5 place Silvain, RCS AVIGNON 850 295 304. A : La Sté **DEMARLE CLEMENT**, SASU au capital de 100 €, dont le siège est à GRILLON (84600), 1 chemin du Garrigon, RCS AVIGNON 952 478 410.
Désignation du fonds : Le fonds de commerce de « Saladerie, glacier, snacking, restauration traditionnelle sur place ou à emporter, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées » sis à ORANGE (84100), 5 Place Silvain, connu sous le nom commercial CHEZ JULES, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AVIGNON sous le n° 850 295 304.
Propriété jouissance à compter du jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 160 000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 94.500,00 euros, et au matériel pour 65.500,00 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2025

insertions prévues par la loi, en l'office notarial du notaire soussigné où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.